



# République Française

## Commune de Gisy Les Nobles

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 9 février 2017 à 20h30

**Etaient présents:**

<p><b><u>Mesdames :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Chantal DUMAIRE</li><li>• Magaly LISBOA</li><li>• Delphine MAZALEYRAT</li><li>• Marie-Paule RAVANEL</li></ul>	<p><b><u>Messieurs :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Patrick BABOUHOT</li><li>• Laurent BETAILLE</li><li>• Franck CASARIN</li><li>• Alexandre FINELLI</li><li>• Jean-Luc PELLARD</li><li>• Christophe POUTHÉ</li><li>• Bernard STENUIT</li><li>• Benjamin VIARD</li></ul>
---	---

**Secrétaire de séance :** Christophe POUTHE

**Absents excusés :**

Céline LALANDE ayant donné pouvoir à Delphine MAZALEYRAT.  
Stéphanie FERRIERE ayant donné pouvoir à Patrick BABOUHOT

### **1) Adoption du dernier compte rendu**

Monsieur le Maire donne lecture du précédent compte rendu du 6 décembre 2016 qui est voté à l'unanimité sans observation particulière.

### **2) Statuts du nouveau syndicat des eaux**

Monsieur le Maire expose que suite à la fusion du Syndicat Mixte d'adduction d'eau potable Sens Nord Est et du Syndicat des Salles, il est nécessaire de voter les nouveaux statuts (aucune modification particulière hormis la dénomination et le périmètre d'exploitation qui s'enrichit de 6 communes).

Le conseil, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les nouveaux statuts du syndicat d'adduction d'eau potable Sens Nord Est-Sources des Salles.

### **3) Demandes de subventions**

Le Maire donne lecture des différentes demandes de subvention :

- Association Rock n'Swing : comme la commune dépend de l'école de musique Yonne Nord, le conseil après en avoir délibéré, refuse avec 1 voix pour et 13 voix contre l'accord d'une subvention.

- Association des bibliothèques de l'Hôpital et des maisons de Retraite de Sens : le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 50 euros,
- E.C.A.L. (Entraide Cantonale de l'Age Libre) : le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 180 euros,
- La Croix Rouge: suite à la demande d'une subvention de 3 000 euros, le conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas verser de subvention,
- Gisy foot, le conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le versement d'une subvention de 800 euros pour l'année 2017,
- Gisy Loisirs, le conseil après en avoir délibéré, décide avec 2 abstentions et 12 voix pour, le versement d'une subvention de 800 euros pour l'année 2017.

Le Maire expose que Gisy Loisirs organise la cavalcade de Gisy qui se tiendra le 14 mai prochain. Toutes les associations Gisoises participent à cet événement financé entièrement par le comité des fêtes. Il propose de prendre en charge le coût de l'orchestre qui animera la manifestation pour un montant de 250 euros.

Le conseil, après en avoir délibéré avec 2 abstentions et 12 voix pour, accepte de verser cette subvention exceptionnelle de 250 euros soit une subvention globale pour Gisy Loisirs de 1 050 euros pour l'année 2017,

- Les Petits Ecureuils, le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 800 euros pour l'année 2017 et un complément de 250 euros pour le goûter de Noël.

#### **4) Conventions STEP Evry-Gisy 2016/2017**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de reprendre une convention financière pour le fonctionnement de la station d'épuration entre la commune d'Evry et de Gisy Les Nobles.

Suite à l'avis favorable de la commission assainissement réunie le 9 février 2017, les répartitions suivantes sont proposées :

##### **Répartition des frais de fonctionnement :**

Pour la commune d'Evry 7 684,04 euros

Pour la commune de Gisy 9 803,08 euros

La répartition a été faite au prorata du nombre d'habitants.

##### **Répartition des frais d'investissement :**

Pour la commune d'Evry 6 745,19 euros

Pour la commune de Gisy 10 333,06 euros

La répartition a été calculée par rapport aux débitmètres, soit le nombre de m<sup>3</sup> d'eaux usées entrant en station pour chaque commune.

Le conseil, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la convention 2016-2017.

## **5) Devis divers**

### Tronçonneuse :

Monsieur Finelli expose que la commune devrait acquérir une tronçonneuse, car l'actuelle est très ancienne et ne permet plus un travail aisé et efficace. Plusieurs devis ont été demandés :

Gauthier : 530.00 euros HT avec une garantie de 5 ans  
Expert jardin : 594.00 euros HT avec une garantie de 1 an  
Bricomarché : 599.00 euros HT avec une garantie de 2 ans

Le conseil, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le devis de la SARL Gauthier pour un montant de 530.00 euros HT.

### Beffroi de l'église :

Monsieur Finelli expose que, les corniches du clocher penchent, à cause de travaux très anciens ; l'entreprise de l'époque n'a pas raccroché la panne sablière avec les existantes. De ce fait, la toiture pousse les corniches sur le devant ce qui explique aussi les fissures extérieures sur le clocher de l'église.

Un devis a été fait par l'entreprise Denisot qui propose une reprise et un renforcement des sablières et des corniches sur les têtes de murs pour un montant de 13 168.50 euros HT.

En option, l'entreprise propose un chaînage complet du clocher pour un montant de 3 847.20 euros HT.

Le conseil demande d'établir un autre devis, la décision est ajournée.

### Turbine STEP :

Monsieur Pellard expose que la turbine du bassin aérateur fonctionne depuis la création de la station en 1994. Celle-ci perd de son efficacité et consomme beaucoup d'énergie électrique. Il rapporte aussi que la commission assainissement regroupant les deux communes a donné son accord de principe pour changer la turbine. Deux devis ont été faits :

CIVB TURBINE 7.5KW 8 765.00euros HT

SAUR TURBINE 7.5KW 8 217.00euros HT

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de la turbine proposée par la SAUR.

La SAUR propose de modifier l'emplacement du système de jet d'eau - placé dans le mauvais sens - afin d'améliorer le fonctionnement du bassin décanteur. Le devis est d'un montant de 1 169.00 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le devis de la SAUR.

### Porte de l'église :

Le Maire expose qu'afin de terminer les travaux d'accessibilité des ERP (établissements recevant du public) dans notre commune, il est nécessaire de changer la porte située sur le côté de l'église.

3 devis sont proposés :

FRAISSE	767.00 euros HT
LADOUE	2 700.00 euros HT
JOLY-CEMA	2 064.00 euros HT

Le devis de l'entreprise Fraisse n'apporte pas les mêmes éléments que les deux autres et n'a pas répondu à notre demande de modification de son premier devis.

Le conseil, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le devis de l'entreprise JOLY-CEMA.

#### Cosoluce :

Le Maire expose aux membres du conseil qu'avec la dématérialisation, toute la gestion informatique de la commune est stockée dans l'ordinateur de la mairie. Malgré une sauvegarde générale sur un disque externe, le risque de perdre toutes les données communales (suite à un vol, un incendie ou un problème informatique par exemple...) serait préjudiciable au bon fonctionnement administratif de la mairie. Aussi, il propose de prendre une sauvegarde en ligne fournie par notre prestataire de service.

COSOLUCE propose, par le biais du logiciel « Opaline », une sauvegarde automatique d'une capacité de 10 Giga de toutes les données informatiques essentielles comme la comptabilité, l'état civil, les facturations d'assainissement et communale, le cimetière...) pour un montant de 390.05 euros HT annuel et 75 euros HT d'installation.

Le conseil, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le devis COSOLUCE.

#### Vigipirate :

Le Maire informe que pour répondre au PPMS (Plan Particulier de Mise en sûreté) de l'école, il est recommandé d'installer des films occultants sur les fenêtres de l'école annexe donnant sur la rue Sainte Marie.

Un devis a été réalisé pour un montant de 241.92 euros HT par l'entreprise Glastint de Sens.

Le conseil, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le devis de Glastint de Sens.

## **6) Informations diverses**

Le Maire informe que le concours de pêche se tiendra le 28 mai prochain s'il y a assez de membres du conseil municipal pour l'organiser.

Le Maire informe le conseil qu'il a nommé Séverine LEMETAYER, secrétaire de mairie, Officier d'Etat Civil par délégation, en cas d'absence du Maire et des adjoints.

La course cycliste Tour Yonne Nord se déroulera le 12 mars 2017. Deux passages sont prévus dans la commune. Seront présents pour assurer la sécurité : MM Viard, Pellard, Betaille, Babouhot, Finelli et Mmes Ferrière, Lemétayer.

Elections présidentielles : le 1<sup>er</sup> tour se déroulera le 23 avril et le 2<sup>ème</sup> tour le 7 mai 2017. Afin d'organiser au mieux le scrutin, il est nécessaire de mettre en place dès à présent les tableaux des permanences.

Le Maire apporte une précision sur la réfection de la route départementale Grande Rue. Elle ne pourra être refaite tant que sa structure ne sera pas stabilisée soit une période de 2 ans après les derniers travaux.

Il est donc nécessaire de faire le plus rapidement possible les nouveaux branchements gaz dans cette rue. Un courrier de GRDF a été envoyé aux administrés concernés.

Monsieur Le Maire signale aussi que GRDF va réaliser des travaux de renforcement des branchements et des conduites de gaz de la Grande Rue.

Le Maire informe le conseil qu'un rendez-vous est pris avec l'architecte le 20 février prochain à 18h00, pour les projets du 19 Grande Rue. Les ébauches réalisées en commission lui seront envoyées.

L'étude du budget assainissement se fera le 6 mars 2017 à 18h00 en mairie.

Mme Mazaleyrat demande quand seront installés les bancs sur la place de l'église?

Il est proposé aux membres du conseil de se retrouver le lundi 20 février à 17h30 pour déterminer l'emplacement des bancs.

M. Pellard informe que la commission de la CCYN sur l'eau et l'assainissement s'est réunie et qu'un questionnaire sera envoyé aux communes pour faire un inventaire de leurs installations.

Il informe également que les problèmes d'éclairage public ont été résolus avec difficultés suite à un mauvais branchement électrique réalisé par l'entreprise qui avait installé les prises de courant sur les candélabres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h54.

Le présent extrait est affiché à la Mairie en exécution des dispositions du code municipal.

Fait à Gisy les Nobles, le 14 Février 2017

Le Maire

Patrick BABOUHOT